

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-489

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119692-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction du Tourisme	N° 2026-489

Office du Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole - Année 2026 - Subvention exceptionnelle pour le cofinancement d'une campagne de relance du tourisme girondin à la suite des incendies - Décision - Autorisation

Monsieur Michel POIGNONEC présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

La délibération n°2015/0343 du Conseil métropolitain du 26 juin 2015 a acté la création d'un Office du Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) et l'instauration d'une taxe de séjour métropolitaine à compter du 1er janvier 2016.

Pour mettre en œuvre sa stratégie touristique et déployer l'offre à destination des visiteurs, Bordeaux Métropole s'appuie sur l'OTCBM.

Avec 6,96 millions de nuitées taxées sur la métropole bordelaise en 2025 et 240 millions d'euros de retombées économiques estimées, le tourisme représente un secteur stratégique pour l'économie locale, pourvoyeur d'emplois et de revenus.

Les incendies survenus cet été en Gironde, d'une ampleur sans précédent, ont toutefois eu un impact considérable sur l'activité touristique et l'image du territoire, tant auprès des cibles nationales qu'internationales. Les annulations de réservations se sont multipliées, y compris, par ricochet, dans les territoires préservés où aucun risque n'existe. Une situation qui pénalise lourdement les professionnels touristiques et compromet fortement la saison 2026.

Conscients de cet enjeu, 15 partenaires publics et privés de la filière touristique girondine se sont unis autour d'une ambition commune : rassurer les visiteurs sur la préservation des atouts touristiques du territoire pour les inciter à revenir et soutenir les professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs et prestataires d'activités) en relançant la fréquentation cet été et durant l'arrière-saison.

Pour accompagner cette relance, une campagne de communication d'envergure, co-financée par les partenaires, a été conçue autour d'un message fédérateur : « Les vacances continuent ici ». Lancée dès le 5 août en France, elle est déployée à la fois à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, pour un budget total de 370 500 € TTC.

L'OTCBM assure le portage financier de l'opération au niveau national.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 80 000 € TTC, soit 42,17% du montant de la campagne nationale, établi à ce jour à 189 700 € TTC.

La présentation détaillée de la campagne (Annexe 1) et le budget prévisionnel (Annexe 2) sont annexés au projet de convention.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder cette subvention exceptionnelle et de procéder à son versement intégral dès la signature de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions des articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2026-42 du 30 janvier 2026 relative à la subvention de fonctionnement de l'OTCBM, rappelant son rôle essentiel dans le dynamisme économique et touristique du territoire,

VU la demande n°2026-878 du 13 août 2026, formulée par l'organisme,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'association OTCBM, contribue, par son action, au développement du tourisme, qui constitue un levier fort d'attractivité de la Métropole bordelaise, fortement pourvoyeur d'emploi, et joue ainsi un rôle essentiel dans le dynamisme économique du territoire,

CONSIDÉRANT QUE les incendies de 2026 ont affecté l'attractivité touristique de la métropole et de la Gironde et que la campagne proposée répond à un enjeu de relance économique et d'image pour le territoire,

CONSIDERANT QUE cette action s'inscrit dans la stratégie touristique métropolitaine et contribue à la cohésion des acteurs locaux,

CONSIDÉRANT QUE le financement collectif de la campagne, associant partenaires publics et privés, témoigne de son ancrage territorial et de sa pertinence,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'OTCBM une subvention exceptionnelle de 80 000 € TTC pour le co-financement de la campagne de relance du tourisme girondin à la suite des incendies,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et à exécuter la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026 de Bordeaux Métropole, au chapitre 65 article 65748 fonction 633.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 6 (Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Alain GARNIER, Mme Valérie QUESADA, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH)

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--